

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 15 juin 2022 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue le 29 juin 2022 à 19 h 00 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie

Présences :

- M^{mes} Pâquerette Coulombe, maire suppléant de Grosses-Roches
Johanne Deschênes, maire de Sainte-Paule
Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
Francine Ouellet Leclerc, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Christine Pelletier, maire suppléant de Sainte-Félicité
- MM. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables
Michel Caron, maire de Saint-Ulric
Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
Eddy Métivier, maire de Matane
Dominique Roy, maire de Les Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Steve Castonguay, préfet suppléant et maire de Saint-Léandre. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du préfet - Faits saillants du rapport financier du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice financier 2021
4. Dépôt et adoption des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
5. Présentation d'une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale - Étude d'opportunité-Mise en commun de ressources entre Services de sécurité incendie
6. Demande au CRTC - Couverture cellulaire sur le territoire de la MRC de La Matanie
7. Dépôt et adoption du rapport de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2021
8. Avis de conformité préalable- Baie-des-Sables-Projet de règlement numéro 2012-07-2 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2012-07 afin d'autoriser la pêche dans les zones agricoles
9. Avis de conformité préalable- Baie-des-Sables-Projet de règlement numéro 2008-06-7 modifiant le Règlement de zonage numéro 2008-06
10. Génie forestier – Approbation des travaux forestiers réguliers sur TPI, saison 2022
11. Varia
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 383-06-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du Conseil présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour en reportant les points 8. et 9. à la séance du Conseil du mois d'août.

ADOPTÉE

RAPPORT DU PRÉFET - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DU TNO RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, lors de la séance ajournée du Conseil de la MRC de La Matanie tenue le 29 juin 2022, le rapport du préfet contenant les faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, pour l'exercice financier 2021 tel que vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. mandatée par le Conseil de la MRC de La Matanie à cet effet, a été transmis.

RÉSOLUTION 384-06-22

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE ET DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Gauthier, représentant de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a présenté aux membres du Conseil de la MRC, le rapport des vérificateurs, rapport sans réserve, et les états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D' les états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et d'autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 385-06-22

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMH DANS LE CADRE DU VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ-MISE EN COMMUN DE RESSOURCES ENTRE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire de la MRC de La Matanie, soit la Ville de Matane, les municipalités de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le TNO Rivière-Bonjour désirent présenter un

projet, *Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie*, au MAMH dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Beaulieu et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie s'engage à participer au projet *d'Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie* et à assumer une partie des coûts, l'autre partie étant prévue d'être financée par le MAMH dans le cadre du FRR volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et mandate madame Line Ross, directrice générale de la MRC à ces fins;

QUE le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 386-06-22

DEMANDE AU CRTC - COUVERTURE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la démarche de la députée d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia, madame Kristina Michaud, concernant l'enjeu de l'amélioration de la couverture cellulaire pour la région, plus particulièrement la desserte de la route 195 entre Matane et Amqui;

CONSIDÉRANT QUE depuis près de deux ans, la MRC de La Matanie attend une décision favorable en réponse à la demande de financement déposée, en mai 2020, par le télécommunicateur TELUS en vue d'installer une tour cellulaire sur notre territoire dans le cadre du deuxième appel à projets du Fonds pour la large bande;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise spécifiquement la couverture de la route 195 entre Matane et Amqui contribuant grandement à améliorer la sécurité des usagers et le développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire étant déficiente, voire parfois inexistante dans certains secteurs, elle mérite que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) y porte une attention particulière, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route sur notre immense territoire et de fournir aux citoyennes et citoyens un service nécessaire ainsi qu'un outil de développement incontournable à notre époque pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique passe par de meilleurs services dans nos collectivités éloignées des grands centres du Québec;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'efforts sont consacrés à la vitalisation de notre milieu, mais que cette tâche s'avère très difficile sans un accès adéquat au service de téléphonie mobile et qu'une réponse positive au projet déposé par TELUS permettrait de mettre rapidement en place un système de communication qui améliorera la qualité de vie et la sécurité des citoyens, des villégiateurs et des touristes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'après des années de soldes migratoires négatifs, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie accueillent présentement de nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous assurer que les gens ont les outils nécessaires pour demeurer, s'établir, étudier ou travailler dans nos régions;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons prioriser le développement de notre collectivité et nous devons nous doter de services et d'infrastructures dignes du XXI^e siècle;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, à peine un peu plus de 3 % des collectivités qui ont bénéficié du Fonds pour la large bande sont au Québec, nous estimons donc que des projets au Québec devront être retenus lors de la troisième ronde de décisions du CRTC et souhaitons que celui de la tour cellulaire de TELUS sur le territoire de la MRC de La Matanie en fasse partie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate le préfet, monsieur Andrew Turcotte, afin de transmettre une lettre au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) demandant une réponse favorable dans le dossier de la mobilité cellulaire attendu depuis juin 2020 et que le projet de la tour cellulaire de TELUS sur le territoire de la MRC de La Matanie soit retenu par le CRTC dans la troisième ronde des décisions de financement;

QUE copie de la lettre et de la résolution soient transmises à madame Kristina Michaud, députée fédérale de la circonscription d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 387-06-22

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2021, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, ledit rapport leur ayant été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité :

D' le Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2021, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

QUE le Rapport de suivi du PGMR soit transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard le 30 juin 2022.

ADOPTÉE

AVIS DE CONFORMITÉ PRÉALABLE- BAIE-DES-SABLES-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2012-07 AFIN D'AUTORISER LA PÊCHE DANS LES ZONES AGRICOLES

AVIS DE CONFORMITÉ PRÉALABLE- BAIE-DES-SABLES-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06

RÉSOLUTION 388-06-22

GÉNIE FORESTIER – APPROBATION DES TRAVAUX FORESTIERS RÉGULIERS SUR TPI, SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est le gestionnaire délégué des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire depuis 1999;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux en forêt est basée sur le *Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) des TPI de la MRC de La Matanie 2020-2025*;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, une portion des secteurs qui se régénèrent mal naturellement après coupe doit être reboisée et, qu'en 2022, un site de 18 hectares situé à Saint-Jean-de-Cherbourg doit être replanté nécessitant 30 000 plants d'épinettes blanches et noires;

CONSIDÉRANT QUE la période de reboisement se déroulera au début de juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de 805 \$/1 000 plants provenant de la grille de la valeur des traitements en forêt privée est établie par le gouvernement pour l'année 2022 et reconnue d'office par le MFFP pour les TPI;

CONSIDÉRANT la contribution financière pour les frais des mesures sanitaires reliés à la pandémie de Covid-19 de l'ordre de 42 \$/1 000 plants pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux pour le reboisement de 30 000 plants serait de 25 410 \$;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place d'un projet de forêt communale dans la MRC de La Matanie en 2009, la SER des Monts exécute les travaux sylvicoles sur le territoire et possède la connaissance des communautés et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de faire d'appel d'offres public en lien avec les travaux sylvicoles lesquels sont réalisés en fonction de la grille des taux fixes applicables à toutes les entreprises forestières;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation des travaux d'aménagement forestier pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reçoit annuellement 43 373 \$ du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et que les travaux dont il est question ici y sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie confie l'exécution des travaux sylvicoles de la saison 2022 à la SER des Monts, selon les taux décrits à la grille applicable aux terres publiques intramunicipales du Bas-Saint-Laurent;

QUE le mandat avec la SER des Monts, d'une valeur estimée à environ 25 410 \$ avant taxes, pour le reboisement de 30 000 plants pour la saison 2022, soit payable à partir des revenus versés au Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières (Fonds TPI) lequel sera remboursé par les montants du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

QUE la valeur finale de ce mandat sera déterminée en fonction de la grille officielle de la valeur des traitements sylvicoles en forêt privée sur présentation des pièces justificatives des travaux exécutés et selon le rapport d'exécution;

QUE le préfet, la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 389-06-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet suppléant,
Steve Castonguay

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Steve Castonguay, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet suppléant,
Steve Castonguay*